

Un accès aux stations bio-GNV d'Air Liquide en France pour les transporteurs détenteurs de la carte Shell

Air Liquide et Shell ont signé un accord permettant aux transporteurs routiers détenteurs de la carte Shell d'accéder au réseau de stations multi-énergies Air Liquide en France. Ils pourront ainsi se ravitailler en particulier en bio-GNV (biométhane).

Grâce à cet accord, les transporteurs qui traversent la France et qui disposent de la carte Shell auront accès au réseau de stations multi-énergies d'Air Liquide, notamment à celles qui se situent le long de l'axe routier nord-sud, très emprunté par les compagnies de transport routier européennes. Ces stations proposent différents carburants pour les transports routiers : bio-GNV, GNV, et azote liquide pour les camions frigorifiques.

Ils pourront ainsi s'approvisionner 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 en GNC (Gaz Naturel Comprimé) et en GNL (Gaz Naturel Liquéfié) et tout particulièrement en bio-GNC et en bio-GNL, des solutions alternatives aux carburants traditionnels.

En effet, le bio-GNV (comprimé ou liquéfié) est une énergie propre et renouvelable produite à partir de déchets agricoles, industriels ou ménagers qui réduit les émissions de CO₂ de 90 %, de particules de 85% et le bruit jusqu'à 50 % par rapport au diesel.

Air Liquide est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du biométhane avec une approche d'économie circulaire, de la production et purification du biogaz dans les unités qu'il opère, à l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz naturel et son utilisation, par exemple en bio-GNV pour les flottes des transporteurs routiers. Le biométhane injecté dans le réseau de gaz naturel sert notamment à approvisionner les stations distribuant du bio-GNV.

Air Liquide dispose aujourd'hui de plus de 80 stations alimentées en bio-GNV en Europe, dont 16 en France.